

# RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

## QUÉBEC



### EDUCATION PRESCOLAIRE

ANNÉE		AGE	SUISSE
1 <sup>1</sup>	Maternelle à mi-temps	4-5	HarmoS <sup>2</sup> 1
2 <sup>3</sup>	Maternelle à plein temps	5-6	HarmoS 2

### ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1	Premier cycle	6-7	HarmoS 3
2		7-8	HarmoS 4
3	Deuxième cycle	8-9	HarmoS 5
4		9-10	HarmoS 6
5	Troisième cycle	10-11	HarmoS 7
6		11-12	HarmoS 8

### ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Premier cycle			
1	Formation générale	12-13	HarmoS 9
2	Formation générale	13-14	HarmoS 10
Deuxième cycle			
3	Formation générale et matières à option	14-15	HarmoS 11
4	Formation générale et matières à option	15-16	
5	Formation générale et matières à option	16-17	

DES: diplôme d'études secondaires      DEP<sup>4</sup>, ASP, AFP : accès direct au marché du travail

Accès aux études collégiales

### ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

	Formation pré-universitaire générale		Formation technique	
1	DEC Diplôme d'études collégiales générales	AEC <sup>5</sup>	DEC Diplôme d'études collégiales techniques	17-18
2	Obtention du diplôme d'études collégiales générales (DEC) en 2 ans : accès à l'université	AEC	DEC Diplôme d'études collégiales techniques	18-19
3			Obtention du diplôme d'études collégiales techniques (DEC) en 3 ans : accès à l'université à certaines conditions	19-20

© IRDP – Neuchâtel (2016)

<sup>1</sup> Accessible aux enfants de milieux défavorisés ou aux enfants handicapés

<sup>2</sup> L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2009) est un concordat scolaire suisse. Il harmonise pour la première fois au niveau suisse la durée des degrés d'enseignement, leurs principaux objectifs et le passage de l'un à l'autre, tout en actualisant les dispositions du concordat scolaire de 1970 qui réglementent déjà uniformément l'âge d'entrée à l'école et la durée de la scolarité obligatoire.

<sup>3</sup> La majorité des enfants fréquentent cette année même si elle n'est pas strictement obligatoire.

<sup>4</sup> Accès au collégial possible à certaines conditions.

<sup>5</sup> AEC = Attestation d'études collégiales. Il s'agit d'une formation technique de courte durée. On peut accéder à cette formation sans avoir obtenu un DEC ; on doit toutefois avoir interrompu ses études pendant deux trimestres consécutifs. Cette formation s'adresse théoriquement à des gens qui sont déjà sur le marché du travail ou du moins en recherche d'emploi. Leur âge est donc plus élevé que celui des étudiants du DEC.